

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS
LE 31 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 31 janvier 2019 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Ève Allain, Sylvie Blais, Mireille Langlois
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Était également présent à cette séance, madame Mélissa Castilloux Allain, secrétaire-trésorière adjointe et coordonnatrice des services administratifs.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-069
POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Denis Langlois appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire du 31 janvier 2019 et autorisent la discussion et la prise de décision sur les sujets suivants :

Les points à l'ordre du jour sont:

- 01- Adoption des prévisions budgétaires 2019;
- 02- Adoption des dépenses triennales en immobilisation pour les années 2019-2020-2021;
- 03- Période de questions;
- 04- Levée de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-070
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954-1, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y pourvoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons adopte, par les présentes, les prévisions budgétaires 2019 au montant de 4 424 059 \$ à savoir:

CHARGES

Administration générale	884 232 \$
Sécurité publique	249 182 \$
Transport	990 432 \$
Hygiène du milieu	559 463 \$
Santé et bien-être	41 836 \$
Aménagement, urbanisme et développement	603 190 \$

Loisirs et culture	672 446 \$
Frais de financement	169 914 \$
Remboursement de la dette à long terme	253 364 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	4 424 059 \$

REVENUS

Taxes	2 860 227 \$
Païement tenant lieu de taxes	39 528 \$
Transferts	617 149 \$
Autres revenus de sources locales	359 755 \$
Services municipaux	505 800 \$
Imposition de droits et intérêts	41 600 \$
TOTAL DES REVENUS:	4 424 059 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-071
ADOPTION DES DÉPENSES TRIENNALES EN
IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2019-2020-2021

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la Municipalité de Port-Daniel-Gascons adopte les dépenses triennales en immobilisation pour les années 2019-2020-2021. Dans le programme présenté on retrouve des dépenses totalisant 39 350 000 \$ pour les trois années concernées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes dans la salle.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-072
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Marie-Ève Allain à 19h06.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

 Henri Grenier
 Maire

 Mélissa Castilloux Allain
 Secrétaire-trésorière adjointe